



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz

Préavis d'urgence N° 02/2007
Pont de Fenil - Crédit d'étude pour
le remplacement du tablier

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz du 19 février 2007 présidée par M. Guy Marti, Président.

Le Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz, vu le préavis N° 02/2007, où le rapport de la commission chargée de son étude,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à la majorité des voix moins 5 avis contraires et 8 abstentions les conclusions du préavis municipal, à savoir :

1. Autoriser la Municipalité à engager, conjointement avec la commune de Corsier-sur-Vevey, un crédit d'étude pour le remplacement du tablier du Pont de Fenil d'un montant de CHF 100'000.- TTC
2. Lui octroyer à cet effet un montant de CHF 25'000.- TTC, soit le quart de la dépense, à prélever dans le compte no 430.3142 "Entretien des routes".

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 19 février 2007

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président


Guy Marti

La secrétaire


Valérie Wuillemin